



**Déclaration préalable de la CFDT-VNF à la
re-convocation du CTU Plénier du 15 JUIN 2022**

Mesdames, Messieurs, membres du CTU Plénier,

Suite au vote unanime défavorable de toutes les organisations syndicales exprimé concernant la consultation portant sur le SPSI le 19 mai dernier, vous nous re-convoquez ce jour ! Une fois n'est pas coutume, et c'est à souligner, vous avez pris soin, suite à nos échanges précédents, de joindre un document complémentaire à ceux envoyés dans le cadre de la précédente réunion.

Malheureusement, force est de constater que celui-ci ne répond en rien aux inquiétudes que nous avions soulevées en séance ! Inquiétudes qui dépassent de loin la création d'une direction de l'immobilier au Siège car nous imaginons bien qu'à terme, cette nouvelle direction étendra son périmètre bien au-delà du siège !

Aussi, sur ce point, nous ne pouvons que regretter le manque de transparence sur la volonté et la stratégie finale qu'entend déployer la direction, et les impacts que cela produira sur l'ensemble des personnels d'ores et déjà concernés, ainsi que ceux qui pourraient l'être demain. Les effectifs affectés à ces missions au sein de la DIEE et de la DDEV seront-ils affectés dans cette nouvelle direction ? Ont-ils été concertés ? Dans un second temps, faut-il s'attendre, plus ou moins rapidement, à une seconde DIMOA à l'image de ce qui se préfigure déjà pour la DSIN ?

Nous savons d'ores et déjà qu'un préfigurateur sera nommé dans un délai record, faisant fi d'ailleurs des conséquences pour le service orphelin en pleine réorganisation ! Pouvons-nous connaître sa lettre de mission ? Là aussi, cela n'est pas sans rappeler le schéma préalable à la création de la DIMOA.

Dans votre document vous rappelez que le comité de pilotage immobilier a confirmé en octobre 2021 que les effectifs de la filière immobilière resteraient stables suite aux premières conclusions rendues par la mission confiée à OXAND (cabinet spécialisé dans la maintenance prédictive). Mais d'ores et déjà avez-vous pointé le nombre de postes qui restent vacants dans les organigrammes actuels ? Seront-ils enfin pourvus ?

Lorsque vous évoquez que le SPSI n'a pas fixé la liste des bâtiments industriels concernés ni le planning de développement mais qu'il précise seulement que la mise en œuvre du projet de modernisation aura, de fait, un impact important sur la physionomie du parc industriel avec une réduction de nombre de sites, comment pouvez-vous garantir l'engagement du « zéro mobilité imposée » en parallèle ? Si le site ferme, les agents devront bien bouger non ? N'est-ce pas antinomique ?

En ce qui concerne les mesures d'anticipation en matière de politique « logements de fonction » au regard des agents « retraitables », cela fait des années que la CFDT-VNF milite pour que des conventions soient signées avec des bailleurs sociaux pour permettre le relogement des agents qui partent en retraite après toute une carrière avec 1000 € ou 1200 €, parfois moins. Qu'a-t-il été fait ?

A l'inverse de ce qui est écrit dans votre document, tous les agents n'ont pas anticipé leur départ en investissant dans un logement locatif qui leur reviendrait à la retraite. Tous n'en ont pas eu les moyens et le conseil. Que fait VNF pour eux ? Le seul fait d'indiquer qu'ils pourront être aidés par une assistante sociale pour leur permettre d'obtenir l'accès à un logement social est insuffisant au regard du parc de logements sociaux disponibles et bien souvent inaccessibles. D'autant plus, ne l'oublions pas, que ce n'est pas toujours celles et ceux qui en ont le plus besoin qui y ont accès !

Avez-vous fait un recensement exhaustif de ces situations ?

En ce qui concerne la prise en compte d'événements « exceptionnels » pour les agents logés comme malheureusement le décès, vous indiquez que le conjoint peut garder au moins pendant 6 mois le logement de fonction dans les mêmes conditions. C'est une bonne chose, mais là encore vous le savez, le délai moyen pour acquérir un logement social dépasse de loin les 6 mois en France. Le délai minimal accordé ne devrait-il pas en tenir compte et être calé sur la réalité de notre pays ?

Vous rappelez que VNF ne peut pas fixer librement le montant des loyers et qu'il faut se caler sur une valeur de marché avec un abattement de 15% pour les agents en activité et la grille tarifaire de VNF pour les COT à destination des retraités qui émettraient le souhait de conserver le logement quand celui-ci n'est plus utile au service.

La CFDT-VNF le martèle à nouveau, il est anormal que les montants des loyers soient fixés par rapport au prix du marché car pour nombreux d'entre eux, selon les nouvelles normes du marché locatif privé, notamment en matière énergétique pour ne citer que celles-là, nous n'aurions pas l'autorisation de les mettre en location sauf à réaliser de lourds travaux préalablement ce qui est loin d'être le cas sur la majorité du parc.

Pour faire le lien et conclure cette déclaration, vous indiquez que la mission immobilière s'est entourée de la société OXAND avec l'objectif de prévenir l'obsolescence de notre parc en assurant un entretien et la maintenance des locaux à titre préventif plutôt que curatif ! Vous indiquez d'ailleurs qu'il vaut mieux payer l'entretien d'une chaudière chaque année sur le budget de fonctionnement afin d'augmenter sa durée de vie plutôt que de la remplacer sans l'entretenir ce qui impactera le budget d'investissement.

Mais là aussi, cherchons l'erreur devant l'incohérence des budgets de fonctionnement largement insuffisants et en baisse !

Pour la CFDT-VNF, les budgets doivent être revus à la hausse pour donner les moyens à VNF de rénover son parc immobilier conformément aux normes en vigueur sur le marché privé. A l'heure où les prix énergétiques explosent, des agents payent encore des sommes considérables pour le chauffage tellement il demeure des passoires énergétiques. Le peu qu'ils gagnent avec une décote COP A / COP 15, est absorbé parfois très largement par ces frais !

Vous l'aurez compris, pour cette re-convocation de forme préalable au Conseil d'administration, la CFDT-VNF n'entend pas changer son vote mais à l'inverse sollicite quelques révisions qui iraient dans le bon sens et qui dépasseraient de loin la recherche d'optimisation financière en se rappelant qu'avant tout, dans les logements, c'est des personnes qui y vivent et dans les bâtiments c'est des agents qui y travaillent !

Les élus CFDT-VNF
Au CTU Plénier